

DOSSIER DE PRESSE



**INAUGURATION : EXTENSION DES RÉSEAUX HYDRAULIQUES
DU THOR DANS LA VALLÉE DU JABRON**

**PARTENARIAT : SIGNATURE DE CONVENTION ENTRE
LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
ET LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE**

Jeudi 11 avril 2024



INAUGURATION DE L'EXTENSION DES RÉSEAUX HYDRAULIQUES DU THOR DANS LA VALLÉE DU JABRON



SOMMAIRE



DÉROULÉ DE L'ÉVÈNEMENT

PRÉSENTATION DE L'EXTENSION DES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES DU THOR DANS LA VALLÉE DU JABRON

PRÉSENTATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE ET LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE

À PROPOS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

À PROPOS DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

DÉROULÉ DE L'ÉVÈNEMENT



10H	Accueil au réservoir du « Bois de Bûche » à Sisteron	2
10H05 5 min	Mot d'accueil de Benoît Moreau – Directeur du Développement de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale Explications sur le déroulé de la visite	
10H10 – 10H25 15 min	Explications techniques sur les travaux d'extension du réseau dans la vallée du Jabron et les nouveaux ouvrages	
10H25 – 10H30 5 min	Inauguration officielle du réservoir de « Bois de Buche »	
10H30 – 10H40 10 min	Trajet en voiture jusqu'à la mairie de Bevons	
10H45 – 11H15 30 min	Allocutions à la mairie de Bevons : - Mot d'accueil par Marc Huser , Maire de Bevons - Frédéric Esmiol , Président de la Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence - Annick Mièvre , directrice de la délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse de l'Agence de l'eau - Catherine Gaildraud , directrice départementale des territoires des Alpes de haute-Provence - Marion Magnan , Vice-présidente du Département des Alpes de Haute-Provence et Vice-présidente du Conseil d'administration de la SCP - Jean-Charles BORGHINI , conseiller régional, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Maire de La Brillanne	
11H15	Signature du partenariat entre la SCP et la Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence	
10H – 11H30	Atelier de sensibilisation à la préservation de l'eau auprès des élèves de la classe de CM2 installée à l'école de Bevons jouxtant la mairie	
11H30	Cocktail déjeunatoire	

PRÉSENTATION DE L'EXTENSION DES RÉSEAUX HYDRAULIQUES DU THOR, UN PROJET SINGULIER POUR SAUVEGARDER LES EAUX DU JABRON



3

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

En tant qu'aménageur régional et concessionnaire du canal de Provence pour le compte de la Région Sud, la SCP assure une mission d'intérêt général de sécurisation de l'alimentation en eau de la Provence. Elle préserve et contrôle la qualité de la ressource, soutient et pérennise le développement durable et solidaire des territoires régionaux.

Dans le cadre du contrat d'objectifs élaboré avec la Région Sud, la SCP poursuit le développement du réseau multiusage de la concession du canal de Provence pour desservir et sécuriser l'alimentation en eau des territoires nouvellement impactés par le changement climatique. La ressource du canal de Provence permet de venir en renfort des ressources locales de territoires particulièrement touchés. La SCP a la responsabilité de mettre en œuvre un ambitieux programme d'aménagement et d'investissement de 620 M€ d'ici 2038.

Située au nord du département des Alpes de Haute-Provence à quelques kilomètres de Sisteron, la vallée du Jabron couvre un territoire fortement marqué par l'agriculture.

Le Jabron a été identifié comme un bassin déficitaire et des améliorations de gestion hydraulique étaient nécessaires, notamment à travers une baisse significative des prélèvements. Ces derniers étant principalement destinés à un usage agricole pour irriguer des prairies, des vergers et quelques grandes cultures d'été.*

**Les prélèvements actuels ne laissent pas suffisamment d'eau dans la rivière pour les besoins de la biodiversité qu'elle abrite.*

FRISE CHRONOLOGIQUE

2010-2015 : Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée identifie le bassin versant du Jabron en état hydrologique déficitaire chronique, c'est-à-dire dans une situation d'inadéquation entre les prélèvements et la disponibilité de la ressource.

2021 : Le plan de financement du projet de « Substitution des prélèvements dans le Jabron par le développement des réseaux de la concession du canal de Provence » est finalisé avec le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural qui finance la politique européenne en faveur du développement rural).

Janvier 2023 : Démarrage du chantier du réservoir du « Bois de Bûche » à Sisteron.

1er avril 2024 : Mise en service officielle des infrastructures.

2017-2019 : Réalisation du Plan de Gestion de la ressource en Eau (PGRE), approuvé par arrêté du Préfet des Alpes de Haute-Provence, qui prévoit une réduction des volumes prélevés pour l'irrigation de -33 % entre juin et septembre soit - 326 400 m³.

Novembre 2022 : Démarrage des travaux de pose de canalisations.

Octobre 2023 : Essai de mise en service des aménagements d'extension.

11 avril 2024 : Inauguration des nouveaux réseaux hydrauliques du Thor.

4

Les nouvelles installations permettent de substituer une partie des prélèvements agricoles du Jabron en mobilisant l'eau de la Durance dans le plan d'eau de Saint-Lazare, à partir d'une extension du réseau de la concession régionale du canal de Provence depuis le Thor. La ressource en eau issue de la Durance est globalement plus disponible et sécurisée grâce à la retenue de Serre-Ponçon.

Dès sa mise en eau, l'extension a pour objectif de substituer près de 190 000 m³ d'eau, qui ne sont plus prélevés dans le Jabron ou ses affluents, ce qui représente plus de 70 % des autorisations préfectorales de prélèvement en cours jusqu'alors.

Cette extension couvre 12 km de conduites destinées à l'équipement d'environ 160 hectares de terres agricoles sur les communes de Sisteron, Bevons, Noyers-sur-Jabron et Valbelle. En alimentant 20 bornes d'irrigation, cette opération permet de maintenir et développer l'activité agricole de petites et moyennes exploitations de cultures diversifiées : cultures d'été, plantes aromatiques et à parfum, prairies, vergers. Par ailleurs, la conversion du réseau gravitaire en réseau sous pression et l'adaptation de l'irrigation vers des techniques plus performantes et économes en eau vont permettre également une économie d'eau significative à la parcelle irriguée.

Le projet a également permis d'équiper 2 bornes incendie pour répondre au besoin des collectivités locales et 3 postes d'arrosage pour les particuliers.



Champs agricoles de la vallée du Jabron



Exemple de bome destinée à la défense incendie installée dans la vallée du Jabron

Les bénéfices à long terme de l'accès à une ressource en eau stockée du canal de Provence :

- 1.** Soulager la pression exercée sur la ressource locale du Jabron et ainsi maintenir, voire améliorer, les débits d'étiage de la rivière et de ses affluents ;
- 2.** Maintenir l'activité et le développement agricole du territoire en sécurisant l'irrigation des cultures ;
- 3.** Prévenir les effets de la sécheresse en sécurisant l'alimentation en eau pour tous les usages (notamment la défense incendie et l'eau pour les particuliers).

De plus, garantir la possibilité d'irriguer les cultures permet :

- d'élargir la gamme de productions possibles, améliorer la valeur ajoutée produite et de rendre l'économie agricole moins dépendante des aléas climatiques ou économiques,
- de redynamiser l'économie du territoire, de permettre à la marge une reconquête partielle des surfaces actuellement en friche et en jachère, de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs et la reprise des exploitations,
- de permettre aux exploitations agricoles de s'équiper pour être moins vulnérables face aux aléas climatiques (dispositifs anti-gel, brumisation...),
- de faciliter la transition agro-écologique des exploitations et des territoires car l'accès à une ressource en eau stockée et préservée permet de diversifier les rotations et implanter des couverts végétaux en inter-culture ou inter-rang.



Exemple de borne destinée à l'irrigation



Travaux de tri des terres, ouverture, pose et remblaiement sur le réseau

7



Traversée de cours d'eau



Modélisation du projet de réservoir



Vue du réservoir pendant les travaux



Réservoir du « Bois de Bûche » finalisé

PLAN DE FINANCEMENT

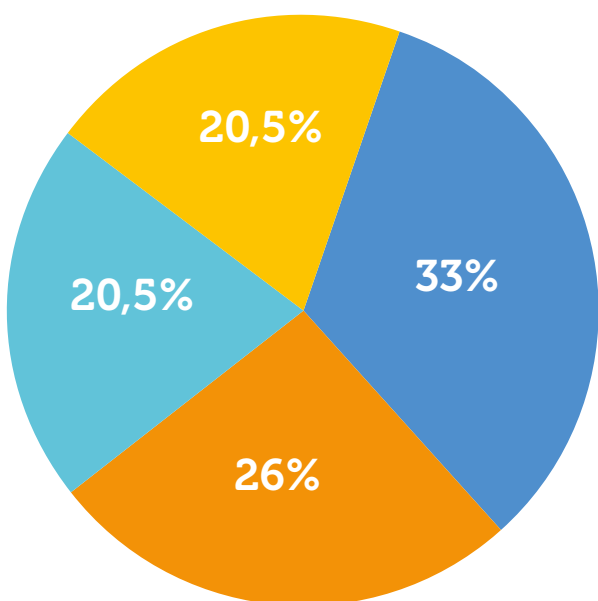
Cette opération d'extension du réseau hydraulique a été financée par la Région Sud, l'Agence de l'eau, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et la SCP.

L'ensemble des financements publics s'inscrit à la fois dans le cadre du programme d'aménagement et d'investissement (PAI) de l'ouvrage régional du canal de Provence mis en œuvre par la SCP et du Programme de Développement Rural régional (PDR) piloté par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce dernier vise notamment à accompagner l'adaptation des exploitations et des territoires agricoles à la raréfaction de la ressource en eau, tout en la préservant et en participant à une gestion équilibrée.

En particulier, le FEADER, instrument de la Politique Agricole Commune (PAC) est mobilisé par la Région Sud pour soutenir l'agriculture durable du territoire.

Chaque année, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse finance des projets en région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques. En l'occurrence, ce projet a été financé par l'Agence de l'eau parce qu'il vise à diminuer l'impact des activités économiques et agricoles sur la ressource locale du Jabron.

BUDGET TOTAL



Montant total des dépenses : 3 086 458,03 €

Aides et participations publiques obtenues :

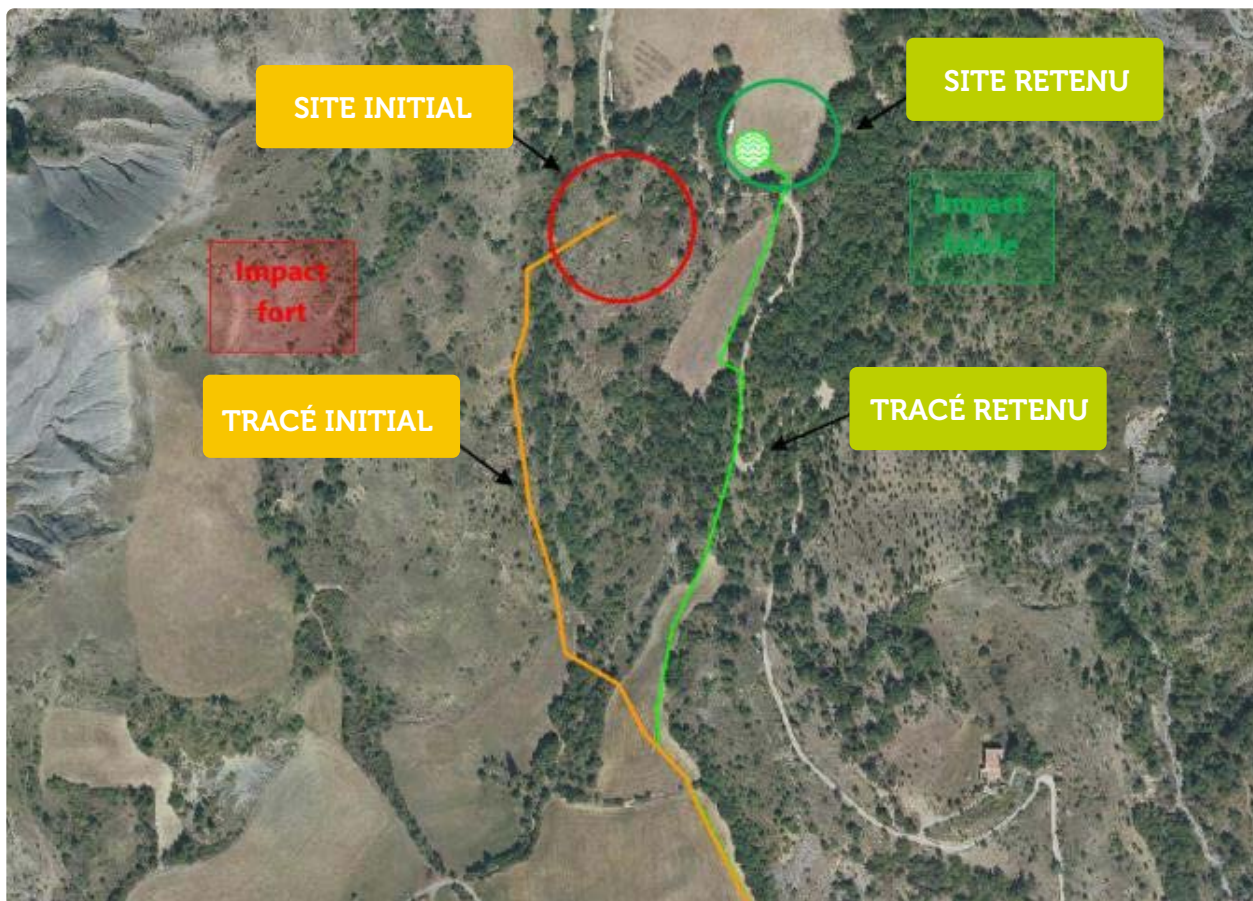
Région Sud :	1 015 772,61 €
Agence de l'eau :	794 221,43 €
Europe (FEADER) :	637 995,31 €
Total aides publiques :	2 447 989,35 €

Autofinancement SCP : 638 468,68 €

PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet a été fortement adapté au regard des enjeux environnementaux présents sur ce secteur. De nombreuses mesures ont été engagées dès les premières études en 2015, complétées par des réalisations d'inventaires faune/flore/habitats.

Des mesures d'évitement ont systématiquement été privilégiées lorsqu'une solution alternative a pu être trouvée, et ont notamment conduit à une modification d'implantation du site du réservoir, ainsi qu'à plusieurs changements de tracé du réseau.



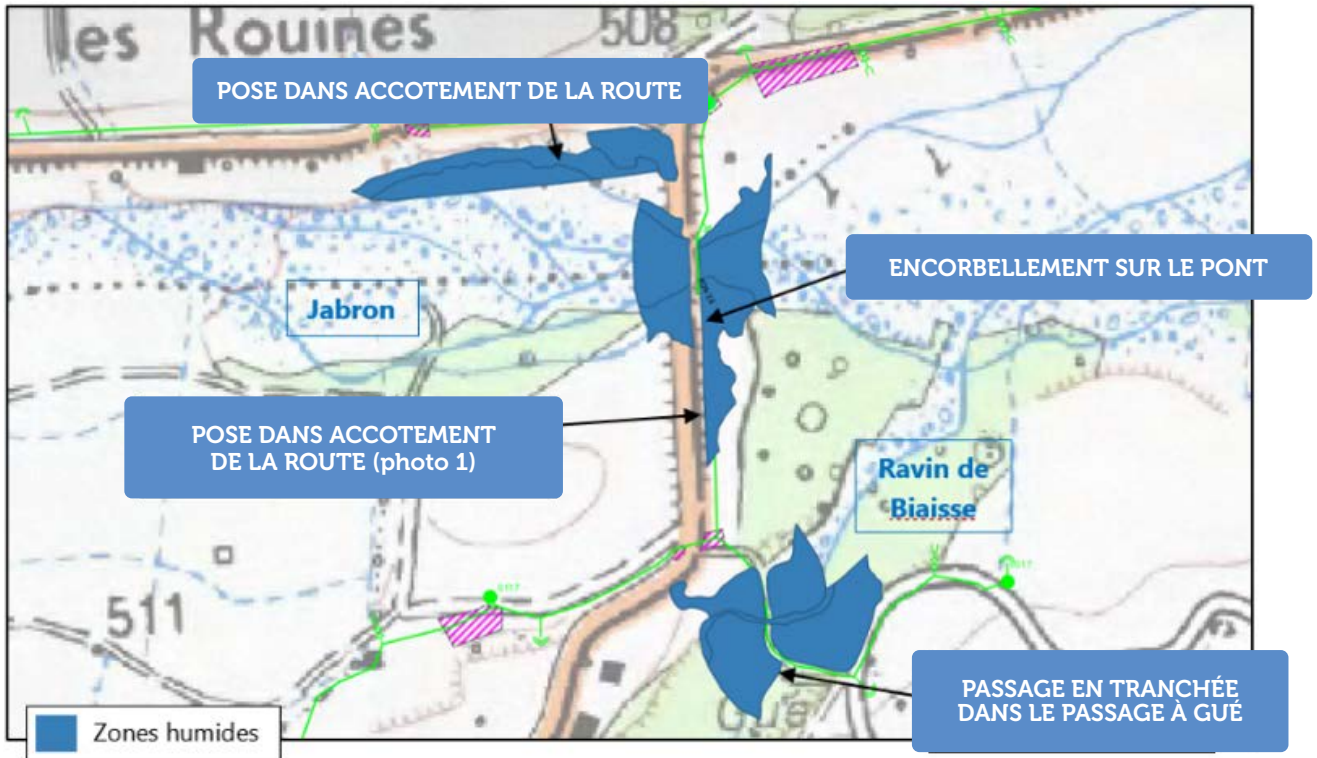
10

Principales solutions de substitution et choix du projet : implantation du réservoir (IFF et paysage)

Dans les autres cas, des mesures de réduction d'impact ont été mises en œuvre, aussi bien des mesures génériques qu'impose systématiquement la SCP dans le cadre de travaux similaires de pose de réseaux (préparation préalable des emprises, tri des terres, emprises réduites sur certaines portions, limitation des amenées et replis de matériaux et matériels, fermeture des tranchées à l'avancement, respect du calendrier écologique, ...), que des mesures spécifiques portées dans des dossiers réglementaires associés (cas-par-cas déposé auprès de la DREAL au titre du code de l'environnement, dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau déposé auprès de la DDT04, dossier de permis de construire du réservoir déposé auprès de la commune de Sisteron).

On pourra noter une mesure spécifique de défavorabilisation écologique du pont routier de Valbelle sur le Jabron vis-à-vis des chiroptères pour vérifier l'absence de chauve-souris dans les fissures du pont, condition préalable à la pose de la conduite en encorbellement, avec un suivi post-travaux sur 3 ans qui est en cours.

Un suivi écologique en phase chantier a également été réalisé sur cette opération, avec en particulier plusieurs zones mises en défends, et des prescriptions particulières au droit des traversées de cours d'eau.



Evitement de zone humide



11

Mesure environnementale (chiroptères) puis pose de la conduite en encorbellement sous le pont routier de Valbelle

ENTREPRISES INTERVENANTES

Dans le détail en fonction des tranches de travaux

Sondages archéologiques préventifs :
MINETTO, s/c SDA04

Réseau :
Marché principal : groupement PAC/BUCCI avec sous-traitance ASC, FORAGE 21 et EIFFAGE ROUTE GRAND SUD

Réservoir :
Marché principal : EIFFAGE GENIE CIVIL avec sous-traitance AER, BATRAMA, CES, ERG, REGNIER, WEKO, WOLF
Marchés secondaires : Etablissements BOURRELLY, BOIS ET JARDINS, AZUR TRAVAUX s/c ENEDIS

PRÉSENTATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2024-2027 ENTRE LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE AU SERVICE DE LA PROFESSION AGRICOLE



Champ de cultures diversifiées dans les Alpes de Haute-Provence

12

CONTEXTE ET ENJEUX DU PARTENARIAT

Dans un contexte de changement climatique, l'agriculture régionale est confrontée à d'importants défis, tels que la tension sur les ressources d'eau locales, la sécheresse, les pluies intenses et le gel.

Pour sécuriser les productions agricoles face à ces risques agro-climatiques tout en garantissant une utilisation équitable de la ressource en eau, les acteurs de proximité s'engagent aux côtés des agriculteurs dans une transition agroécologique nécessaire. Cela implique de nouveaux aménagements hydrauliques et l'adoption de pratiques agricoles plus résilientes.

C'est pour répondre à ces besoins de la profession agricole que la Société du Canal de Provence et la Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence s'associent. Un partenariat qui s'inscrit dans la continuité de conventions similaires signées avec les Chambres d'agriculture des Bouches-du-Rhône, du Var et de Vaucluse.

En tant qu'aménageur régional, la SCP a notamment la responsabilité de mettre en œuvre un ambitieux programme d'aménagement et d'investissement de 620 M€ d'ici à 2038. Ces investissements répondent aux besoins d'adaptation au changement climatique, de réduction de la pression de prélèvement sur des ressources locales fragiles, ou d'accompagnement de politiques d'aménagement du territoire sollicitant de nouvelles ressources.

La Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence a pour objet de représenter les intérêts du monde agricole auprès des instances publiques, et de contribuer activement au développement agricole. Cette double mission se déploie dans le champ économique, social et environnemental.

Les partenaires collaborent depuis de nombreuses années notamment pour autour du programme REGAIN qui contribue à accompagner les agriculteurs du plateau de Valensole dans la mutation de leurs pratiques les rendant plus vertueuses vis-à-vis de l'environnement.



Irrigation de précision : micro-jet

UNE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2024-2027 : 2 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1. Accompagner les projets d'aménagement du territoire et favoriser la concertation des acteurs

Parce que le département des Alpes de Haute-Provence est dans le périmètre de la concession, ce partenariat doit permettre à la Chambre d'agriculture de prendre une part active dans les projets de développement des ouvrages, réseaux et infrastructures qui sont planifiés, en particulier sur le plateau de Valensole et en Val de Durance.

13

Il s'agira notamment de contribuer :

- au développement des aménagements et des réseaux d'irrigation visant à réduire la pression de prélèvement sur des ressources locales fragiles,
- à la préservation du potentiel de production agricole régionale, pour atteindre l'objectif du SRADDET visant à zéro perte de surface irriguée,
- à la mobilisation des acteurs du territoire et des agriculteurs pour garantir une étroite concertation autour des projets.

2. Accompagner la transition agroécologique

Un tel partenariat doit permettre de mutualiser les expertises au service de la profession agricole et des territoires ruraux pour :

- appuyer les maîtres d'ouvrage de projets d'hydraulique agricole,
- accompagner les agriculteurs des différentes filières vers une agriculture de résilience, des pratiques agroécologiques et économes en eau (formation des agriculteurs, conseils en équipement pour le pilotage de l'irrigation),
- contribuer au développement des énergies renouvelables en lien avec les gestionnaires hydroagricoles (ASA).

Enfin, la convention porte également sur des actions visant à sensibiliser le public aux enjeux de l'eau et du changement climatique en lien avec l'agriculture, notamment grâce au parcours régional de l'eau qui donnera à voir des ouvrages hydrauliques emblématiques. Ce parcours constitue l'un des volets du futur centre d'interprétation sur la gestion de l'eau en Provence porté par la SCP.

FOCUS : COMMENT LA SCP SENSIBILISE-T-ELLE LES JEUNES GÉNÉRATIONS À LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ?



Visite de La Serre avec des scolaires niveau primaire (Le Tholonet)



Classe de primaire en visite à la prise d'eau de Boutre (Vinson-sur-Verdon)

Dans le cadre de sa mission de concessionnaire régional, la SCP mène des actions de sensibilisation pour favoriser chez les générations futures une réelle prise de conscience sur la préservation de l'eau.

Ces actions prennent différentes formes et sont adaptées en fonction du niveau scolaire :

- des interventions en milieu scolaire où les élèves sont sensibilisés sur plusieurs thématiques (préservation de l'environnement, gestion durable de l'eau, évolution des consommations, inégalité de l'accès à l'eau dans le monde, les solutions pour demain)

- des visites d'ouvrages (centre d'exploitation de Rians, station de potabilisation d'Hugueneuve à Ollioules, barrage de Bimont)

- des visites guidées de « La Serre », espace d'exposition situé au Tholonet imaginé pour comprendre la gestion de l'eau en Provence à

travers différents supports : une maquette présentant les différents canaux, une frise chronologique sur l'évolution du modèle provençal, un jardin sec, des espaces de réflexions sur les enjeux de l'eau face aux changements climatiques...

Un livret pédagogique est remis à chaque élève. En 2023, la SCP a ainsi sensibilisé 1860 élèves (maternelle, primaires, collégiens et lycéens).

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE



Acteur de la transition écologique, la SCP engage, depuis plus de 60 ans, sa responsabilité, son innovation et sa performance au service des territoires pour répondre aux enjeux du changement climatique dans les domaines de l'eau et des énergies renouvelables. Elle relève le challenge quotidien de sécuriser l'alimentation et l'accès à l'eau des territoires, contribuant ainsi à leur développement et à leur croissance économique. Son expertise lui permet d'apporter des solutions adaptées aux problématiques engendrées par le changement climatique. Que ce soit à l'échelle de la concession régionale du canal de Provence, dans ses offres d'ingénierie et de services ou dans la production d'énergies renouvelables, la SCP répond aux besoins de ses clients les plus divers en région, en France et à l'international, avec la même exigence. Elle innove pour préserver, maîtriser et valoriser la ressource en eau et accompagner l'optimisation de ses usages.

canaldeprovence.com

À PROPOS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE



La Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics sur les questions agricoles et rurales. Son statut d'établissement public, administré par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural, lui confère toute la légitimité nécessaire pour se saisir, étudier et rendre des avis sur toute question intéressant l'agriculture et la forêt. Organisme de développement agricole, elle accompagne la création, l'installation et la transmission des entreprises. Elle informe, conseille et forme les agriculteurs dans de nombreux domaines dont le respect et la conformité sociale, juridique, économique et environnementale, la gestion technico-économique de l'exploitation, l'agriculture biologique, la certification HVE...

Facteur de production essentiel dans notre département, la gestion et l'utilisation de l'eau sont au cœur des préoccupations de la Chambre d'agriculture. Face aux changements qui s'opèrent, la Chambre d'agriculture construit avec les agriculteurs des stratégies de résilience qui passent par une gestion de l'eau renouvelée à la fois plus économe et plus priorisée.

L'établissement de relations fortes et suivies avec la Société du Canal de Provence s'inscrit dans la volonté de poursuivre et amplifier les actions conduites en faveur de la sécurisation de l'accès à l'eau et l'amélioration des pratiques des agriculteurs, contribuant ainsi à un partage équilibré de la ressource entre les différents usages.

<https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-des-alpes-de-haute-provence/>

À PROPOS DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'Environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités,

industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans pour cette période. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

www.eaurmc.fr





CONTACTS PRESSE



Jessica Pillot

Chargée de communication
Tél : 06 66 37 97 35
jessica.pillot@canal-de-provence.com

Claire Charret

Chargée de communication
Tél : 06 77 84 11 98
ccharret@ahp.chambagri.fr

Valérie Santini

Chargée de communication
Tél : 06 33 03 76 24
valerie.santini@eaumc.fr

canaldeprovence.com



Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale

Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5 - 04 42 66 70 00

Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 3 762 800 € / 057 813 131 RCS Aix-en-Provence / FR10 057 813 131

